

[Le Petit Journal

Octobre-Novembre-Décembre

Année 2024-N°18

Bulletin d'information de la commune



Joyeux Noël

Articles :

- Délibérations de la commune
- Les Journées du Patrimoine
- Noëlissimo
- Programme Bibliothèque, FSE...
- Cravant Solidarité
- Cravant Patrimoine
- Les Cabanes D'Accolay

Deux Rivières
Accolay • Cravant





Bulletin municipal de Deux Rivières
Parution trimestrielle novembre 2024 - N°18
Directeur de la publication : Alain Loury
Impression : Studio Compo 1457 route de Frontenas 69620 Theizé
Mairie de Cravant : 55 rue d'Orléans 89460 Deux Rivières
Mairie d'Accolay : 3 rue Traversière 89460 Deux Rivières
Tél : 03 79 45 00 12
mairie-deuxrivieres@orange.fr
Site Internet : www.deuxrivieres-yonne.fr

LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

L'été est terminé, nous avons eu quelques jours de chaleur excessive et beaucoup de pluie, place désormais à l'automne et ses intempéries.

L'actualité donne parfois un goût morose : conflits, inflation, précarité, réchauffement climatique ...

Aussi à Accolay et Cravant nous essayons au maximum de vous accompagner en nous investissant toujours plus pour améliorer votre quotidien :

Merci à l'ensemble des bénévoles et des élus qui se sont mobilisés pour vous proposer animations et festivités : marché d'Accolay, bal des pompiers , « faites du sport », repas citoyen, Yonne Tour Sport, trails d'Accolay, festival 2 Riv 'rock, fête communale, feu d'artifice, joutes nautiques, exposition photos, journées du patrimoine, après-midis ludiques et festifs à l'attention de nos aînés, anniversaire de la libération et animation musicale à l'occasion d'Octobre rose ...

Le conseil municipal et moi-même œuvrons pour améliorer nos villages en réhabilitant nos bâtiments et nos rues : les travaux budgétés sont finis, engagés ou vont commencer.

Une affirmation et une interrogation rythment nos derniers échanges et méritent quelques éclairages :

L'affirmation d'abord : les rues et caniveaux sont pleins d'herbes !

Cet été comme tout le monde a pu le constater a été très pluvieux, les agents techniques ont nettoyé la totalité des rues à plusieurs reprises. Cela ne servait à rien, l'herbe repoussait toujours plus vite à cause de la pluie. Impossible pour eux de passer leur temps et leur énergie à ce désherbage. Ils accomplissent bien d'autres missions, je les en remercie. Je vous rappelle de plus que nous n'avons plus le droit de traiter pour désherber.



La question maintenant ; Pourquoi les impôts fonciers de la Commune d'Accolay ont augmenté ? Le 21 septembre 2016, le conseil municipal précédent a délibéré pour que le pourcentage des impôts fonciers soit le même dans nos 2 villages pour 2029, soit une durée de 12 ans pour que les taux s'harmonisent. Actuellement Accolay est à 42,63% et Cravant à 47,83%. En 2029, les 2 villages seront au taux de 45,94% et ce si et seulement si, la commune n'augmente pas ses impôts. Vous trouverez ci-dessous l'extrait du registre des délibérations de l'ancien conseil. Nous n'avons, pour rappel et depuis les dernières élections, pas augmenté les impôts. (voir la délibération page suivante)

Je finirai en vous rappelant l'heureuse présence du Family Bus, permettant des consultations gratuites pour les parents, jeunes parents et enfants de 0 à 6 ans. Conseils, préventions et suivis y sont proposés par la PMI. La présence de ce service sur notre commune est une chance, profitons-en !!!

Je remercie mes collègues qui s'investissent avec passion, les bénévoles associatifs qui animent notre village, les commerçants et les agents communaux dont l'investissement quotidien est le garant de notre bien-être et du bien-vivre ensemble dans notre belle commune.

La ruralité, malgré l'herbe qui pousse et les impôts qui augmentent n'est pas une fatalité, mais une chance pour l'épanouissement de chacun d'entre nous.

« Les nouvelles sont comme les feuilles d'automne. Le vent qui les porte les malmène »

Christian Bobin

Belle fin d'année à toutes et tous.

Condialement

Le MAIRE

Alain LOURY



COMMUNE DE CRAVANT

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016

DEL n° 2016 / 084

Conseillers en exercice : 14	Absents : 2	Procurations : 2
Maire : Colette LERMAN		
Adjoint : Alain GODARD, Michèle BARY, George BASSAN		
Conseillères : Valérie LEGRAND, Déborah HERVE, Laurette NICOLLE		
Conseillers : Fabien MONCOMBLE, Bruno GUEUX, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Hubert LEVEQUE, Gérard BERTHIER, Dominique SAVARY		
Excusés : Pouvoir de Mr Hubert LEVEQUE à Mme Laurette NICOLLE Pouvoir de Mr Sylvain LEHOUSSEL à Mme Valérie LEGRAND		
Secrétaire : Mme George BASSAN		

Cette délibération annule et remplace celle datée du 21 juillet 2016 tamponnée en préfecture le 28 septembre 2016.

INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DES TAXES FISCALES DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DES DEUX RIVIERES

Compte tenu de la création de la Commune nouvelle des « Deux Rivières » au 1^{er} janvier 2017 il convient d'harmoniser les abattements et impositions des communes d'Accolay et Cravant au sein de la commune nouvelle à partir de l'imposition 2017,

Le Maire expose les dispositions de l'article 1638-0 bis du code général des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de la commune nouvelle « Deux Rivières » issue de la fusion des communes d'Accolay et de Cravant.

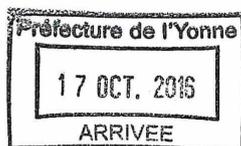
Il propose au conseil municipal de délibérer sur cette disposition.

Vu l'article 1638-0 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux additionnel de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur le territoire de la commune nouvelle « Deux Rivières » issue de la fusion sur une durée de 12 ans.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé le registre tous les membres présents.



Le Maire,
Colette LERMAN

Colette Lerman

2024

+ Accolay 47,63%
 - Cravant 47,83%
 = 2024 45,94%

*- Si deux-rivières
naissent pas les impôts
AL*

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....3
 Point info.....5
 Actualités de Deux Rivières.....6
 Focus au cœur du village.....11

Des nouvelles de Cravant.....16
 Vie de la commune.....16
 Des nouvelles d'Accolay.....20
 Vie de la commune.....20

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 9 JUILLET 2024

Numéro	OBJET	Décision du conseil
2024/06 8	Redevances d'occupation du domaine public	adoptée
2024/06 9	Fermages	adoptée
2024/07 0	Amortissements	adoptée
2024/07 1	Admission en non-valeur budget eau	adoptée
2024/07 2	Admission en non-valeur budget principal	adoptée
2024/07 3	Attribution de subventions	adoptée
2024/07 4	Autorisation de faire appel à un Assistant à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de compteurs en télérelève	adoptée
2024/07 5	Travaux salle polyvalente de Cravant	adoptée
2024/07 6	Vente de l'immeuble sis 18 rue du Pont à Accolay	adoptée
2024/07 7	Participation aux frais de scolarité de la commune de Vermenton	adoptée
2024/07 8	Recensement de la Population 2025 : désignation d'un agent coordonnateur	adoptée
2024/07 9	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent	adoptée
2024/08 0	Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité	adoptée

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 SEPTEMBRE 2024

Numéro	OBJET	Décision du conseil
2024/081	Approbation du procès-verbal du conseil municipal - séance du 4 juin 2024	adoptée
2024/082	Approbation du procès-verbal du conseil municipal - séance du 9 juillet 2024	adoptée
2024/083	Participation financière versée au SDEY pour la sécurisation des réseaux de Cheuilly	adoptée
2024/084	Acquisition d'une parcelle de terrain située côte de sourde	adoptée
2024/085	Participation aux frais scolarité de la commune d'Augy	adoptée
2024/086	Convention triennale du dispositif « tarification sociale des cantines scolaires »	adoptée
2024/087	Avis du conseil municipal sur le permis de construire déposé par EDF Renouvelables	adoptée

Publiée le 17/09/2024

Le Maire
Alain LOURY



Actualités de Deux Rivières



Nourrir les chats errants, une pratique à risque !

La prolifération des chats est un problème que connaissent de très nombreuses communes, tant rurales qu'urbaines. Lorsque l'on sait qu'un couple de chats non stérilisé peut produire, en cinq ans, plus de 10 000 descendants, on mesure l'importance du problème. Ces chats peuvent causer de nombreuses nuisances en faisant leurs excréments dans l'espace public ou chez les particuliers. Ils contribuent à la raréfaction de certaines espèces d'oiseaux. Ils peuvent diffuser des maladies auprès des chats domestiques, sans oublier les nuisances sonores dues à leurs miaulements ou leur bagarres nocturnes.

Même si cela peut paraître charitable d'apporter de la nourriture à un animal isolé, toute personne le faisant contribue à cette prolifération en fixant ses animaux de manière artificielle. Elle engage aussi sa responsabilité d'un point de vue légal. Les éventuelles dégradations ou désagréments causés par les chats nourris pourront ainsi être imputables à celui qui les concentre en un endroit fixe en les nourrissant de manière régulière.

En application du règlement sanitaire départemental, le nourrissage des chats errants, sur la voie publique ou sur un terrain privé peut exposer à une amende de 450 euros.

En lien avec la SPA ou des associations de protection animale, des captures peuvent être faites afin de les stériliser et les tatouer à l'oreille pour ensuite les relâcher sur le lieu. L'animal devenu alors un "chat libre" pourra être nourri sans risque de prolifération. Il est donc recommandé de s'abstenir de les nourrir mais bien de les signaler en Mairie.



Registre des personnes vulnérables ?



Depuis la crise sanitaire liée à la canicule de 2003, les maires doivent tenir un registre, au titre de leurs obligations en matière de participation au « **plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels** ».

Ce registre, respectueux du RGPD (Règlement général pour la protection des données) et validé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) est encadré par les dispositions du code de l'action sociale et des familles.

A Deux-Rivières, il est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et

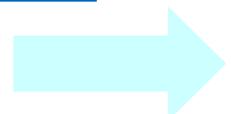
Les personnes âgées de plus de 75 ans, isolées et les personnes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé peuvent bénéficier de ce service.

sert, notamment en période de canicule, à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation. Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont évidemment tenues au secret.

Pour cela, la personne âgée, en situation de handicap, isolée ... (ou son représentant légal, ou une personne de son entourage, ou un professionnel médico-social) doit nous retourner le formulaire ci-joint (à déposer dans la boîte aux lettres de votre mairie de Cravant ou d' Accolay et/ou à adresser par voie postale à CCAS , mairie de Deux Rivières, 55 rue d'Orléans, Cravant, 89 460 Deux-Rivières / *vous pouvez aussi vous inscrire par téléphone auprès du secrétariat de mairie au 03 79 45 00 12*).



L'inscription est facultative et volontaire.



Coordonnées de la personne à inscrire au registre :

NOM, Prénom :

Adresse :

Situation familiale : en couple * personne seule *

N° de téléphone :

Date de naissance :

Coordonnées du service intervenant à domicile :

Coordonnées de la personne à prévenir 1 :

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 :

N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :

Coordonnées de la personne à prévenir 2 :

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 :

N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :



Fait à Deux Rivières, le :

Signature :

REGLES A NE PAS OUBLIER

1/POUBELLES.

Nous rappelons que vous ne devez déposer les poubelles sur le trottoir ou bas-côté de la voie publique que **la veille de la collecte à partir de 19 heures** et que vous devez impérativement procéder à leur enlèvement dans la journée, dès la collecte effectuée.

Tout déchet déposé sur la voie publique en dehors de ces périodes de collecte peut faire l'objet d'un constat et d'une verbalisation ([articles R 632-1 et R 635-8 du Code pénal](#)).

C'est la même chose si vous laissez des poubelles en permanence sur la voie publique, si vous jetez des déchets dans la nature ou si vous souillez le domaine public.

Les habitants qui n'ont pas de local pour ranger leurs poubelles, doivent utiliser des sacs qui ne doivent pas eux aussi rester en permanence sur la voie publique.

2/ ANIMAUX DOMESTIQUES

En France, aujourd'hui, 1 chien sur 4 n'est pas identifié. Identifier son chien ou son chat est pourtant une obligation réglementaire.

C'est aussi un acte indispensable pour vous donner toutes les chances de retrouver votre animal en cas de perte.

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.

les déjections de votre chien sont autorisées dans les caniveaux à condition que ceux-ci ne se trouvent pas à l'intérieur d'un passage pour piétons et que les déjections soient par la suite ramassées.

Le montant de l'amende prévue en cas d'infraction est de 35 €

Que dit la loi sur les aboiements du chien ?

Vous êtes importuné par les aboiements du chien de votre voisin ou, à l'inverse, votre toutou aboie sans cesse au point de perturber le voisinage ?

Si vous êtes face à cette situation, parlez-en tout d'abord avec les personnes qui en sont la cause.

Sachez que la loi considère les aboiements d'un chien de nuit comme de jour comme une nuisance sonore passible d'une amende pour son maître.

Ceux-ci sont considérés par la loi comme des nuisances domestiques.

Ils sont perçus comme aussi perturbants pour le voisinage que les tondeuses à gazon,

3/STATIONNEMENT

Us sont mignons ces petits villages d'Accolay ou de Cravant agencés autour de sites médiévaux.

Mais voilà, ils ont été conçus pour le passage d'une charrette et n'ont pas la capacité d'accueillir les deux ou trois véhicules qui appartiennent parfois à chaque foyer.

Les personnes qui possèdent des garages, jardins, cours, sont priés, dans la mesure du possible, d'y loger leurs autos afin d'éviter les problèmes de circulation liés à l'encombrement de la voie publique.

En ce qui concerne l'arrêt et le stationnement, c'est le conseil municipal qui décide du type de réglementation à imposer dans chaque parking et rue de la commune.

Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule devant les entrées carrossables des immeubles riverains.

l'article R417-10 du Code de la route précise, lui, que : « Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

4/ LES VOITURES EPAVES.

Le Code de l'environnement interdit le fait de stationner une épave sur un terrain privé. En effet, le fait de déposer un véhicule épave sur une propriété privée est un dépôt sauvage sanctionné par la réglementation.

La loi « Transition énergétique » du 17 août 2015 a renforcé les pouvoirs de police du maire à l'égard des véhicules abandonnés. Elle lui permet d'agir même en cas d'abandon sur un terrain privé,

5/ DECLARATIONS DE TRAVAUX

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire. Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux.

La déclaration préalable, une fois déposée en mairie s'instruit par les services de la commune **pendant 1 mois**. C'est le cas pour les projets « classiques ». Si votre projet de construction a des particularités ou que votre terrain se situe dans une zone particulière, **ce délai d'instruction peut être rallongé**.

Vous n'avez pas le droit de commencer les travaux avant la déclaration préalable. Si vous décidez d'ignorer la loi et de construire avant, **les risques sont assez considérables** pour bien réfléchir avant d'envisager cette option.

En cas de travaux réalisés sans autorisation, **l'amende risquée est comprise entre 1 200 euros et 6 000 euros par mètre carré de surface construite**.

Vous risquez de devoir rendre conforme votre projet

Vos ouvrages risquent d'être démolis Si le projet que vous avez commencé à construire ou déjà construit sur votre terrain n'est pas conforme aux règles en vigueur, alors, on peut vous demander de le mettre en conformité. C'est plus précisément l'autorité judiciaire qui en fera la demande en s'appuyant sur l'article L480-5 du Code de l'urbanisme.

Vous devrez peut-être rétablir les lieux dans leur état antérieur (y compris la végétation)

Vos travaux peuvent être interrompus.

6/ ET LES GALLINACES

Tout détenteur d'oiseaux domestiques (volaille ou oiseau d'agrément) est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux.

Avoir des poules peut occasionner des nuisances pour le voisinage : **désagréments olfactifs et désagréments sonores** (une poule caquète, un coq chante). C'est pourquoi, il est préférable de **garder une certaine distance entre votre poulailler et le voisinage**. En effet, lors de l'installation d'un poulailler, **le bon sens, le respect des autres, et les règles de savoir-vivre doivent primer, plutôt que de s'appuyer sur des lois ou des arrêtés**.

Aucune distance n'est imposée pour les élevages de type familial, mais [s'ils sont plus](#) de 10, vous devrez les installer à plus de 25 m des habitations et à 50 m s'ils sont plus de 50.



Focus au cœur du village

Repas préparé par l'atelier cuisine et partagé après la randonnée.



Journées européennes du patrimoine

Avec près de 9 animations durant le week-end du 21 au 22 septembre (visite de nos églises, chasse au trésor, marche des cabanes d'Accolay, randonnée et découverte du site aéronautique de Cravant, atelier cuisine, exposition photos sur la faune de notre région et découverte du Moulin Jaccot, les nombreux visiteurs ont pu découvrir les richesses de notre patrimoine.

Chacune de ces animations n'aurait pas pu avoir lieu sans la mobilisation d'un autre patrimoine aussi précieux qu'indispensable : les bénévoles.

Où'ils soient tous remerciés pour leur investissement durable et de qualité.

MINISTÈRE DE LA CULTURE



Moulin Jaccot à Accolay

Découverte du Moulin Jaccot : la roue sur la Cure - le parc et ses jardins à thème.

Malgré des prévisions météo en demi-teinte, nous avons accueilli 122 personnes : passionnés de patrimoine et de jardins, familles avec enfants, jeunes des communes voisines.

La météo a été plutôt agréable le samedi. La pluie du dimanche après-midi n'a pas découragé nos visiteurs qui sont repartis avec le sourire et de nombreuses photos.

Tous nous ont donné rendez-vous l'année prochaine.



Chaque année, les journées européennes du patrimoine sont la grande occasion de redécouvrir les installations extérieures du site industriel aéronautique de Cravant et leur utilisation spécifique au cours des différentes phases du conflit, de 1939 à 1945, avec le parcours historique commenté et animé que propose toujours l'association Aviatroglo.

Cette traditionnelle randonnée du samedi après-midi au départ de la halte nautique rencontre toujours un beau succès, attirant à chaque fois de nombreux participants. Ce sont 42 visiteurs, de tout âge puisque même un bébé muni de son biberon était présent, qui ont bouclé la visite cette année sous un ciel clément pour l'évènement.

C'est avec un plan d'époque que furent présentés les projets et les infrastructures situées sur les deux rives de l'Yonne, puis la description du circuit. Une partie était prévue en véhicule pour gagner du temps, le stationnement des voitures se faisant en lisière de forêt et les marcheurs partant alors en direction des carrières de Palotte par la petite route.

Une plongée dans le temps commença alors pour les randonneurs qui, arrivant à la hauteur de l'ancienne cantine, virent venir vers eux un agent de liaison FFI en moto. Ce dernier les informa que son groupe avait pris possession du site de Palotte avec l'usine souterraine. En effet, étant parvenus au blockhaus de surveillance, les visiteurs rencontrèrent quelques résistants ainsi qu'une sentinelle allemande prisonnière qui leur ouvrit les lieux et guida la visite. Il ne leur restait plus qu'à entrer découvrir la salle de repos, les postes d'observation, de tir et de transmission qui avaient repris vie sur un fond musical évoquant les chants de la Libération !

Cette année encore c'est avec le concours de l'association « Libérateurs du Centre » qu'Aviatroglo a pu remettre en situation ce blockhaus avec un grand nombre d'équipements, suscitant l'intérêt des visiteurs en immersion totale dans l'environnement de l'époque.

Compte tenu du nombre important de randonneurs, deux groupes furent constitués sur place. Le premier visitait le blockhaus, l'autre découvrait les travaux de renforcement des entrées de l'usine souterraine. Ces travaux entrepris par l'Organisation Todt au début de l'année 1944 étaient destinés à protéger le site d'éventuelles attaques aériennes.

L'étroitesse du blockhaus, qui ne peut accueillir qu'un nombre restreint de personnes à la fois, fut l'occasion de proposer aux visiteurs en attente de prendre connaissance des différentes actions de résistance menées contre l'activité de l'usine souterraine. Ces opérations, menées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du site, furent diverses et variées, du sabotage de pièces d'avion en passant par la destruction du réseau d'alimentation électrique de l'usine ou des attaques de convois d'approvisionnement en pièces.

Le groupe de randonneurs rejoignit ensuite Vincelles pour tout connaître du projet Centre V et des installations réalisées dans la plaine au cours de la Drôle de Guerre entre septembre 1939 et juin 1940.

Les visiteurs découvraient alors, après la présentation du plan de 1936, la piste d'envol, toujours utilisée aujourd'hui par le club ULM, et le cœur du dispositif : la centrale de montage inachevée et son impressionnante dalle de béton.

La visite incluait également quelques vestiges du chantier de construction, car les visiteurs ont pu se rendre, pour la première fois, sur la zone proche de la voie ferrée pour y découvrir les installations destinées à la réalisation de la centrale de montage et des deux hangars de piste.



Les visiteurs devant la fosse destinée au tri des granulats nécessaires à la fabrication du béton



Vue sur les supports bétonnés des silos de stockage

C'est grâce au précieux concours du CITD (Centre d'Intervention Technique Départemental) qui a mis à disposition une équipe de 4 agents sur une journée pour rouvrir le chemin d'accès à cette zone, qu'Aviatroglo a pu entreprendre un nettoyage en profondeur du site et ainsi remettre en valeur ces

vestiges. Randonneurs et Cravantais se sont retrouvés nombreux pour le traditionnel apéritif accompagné, cette année, par un buffet asiatique préparé, de main de maître, par le foyer socio-éducatif de Cravant dans le cadre de leur atelier cuisine. Cette dégustation conviviale fut fort appréciée par nos 70 convives ! À l'issue du pique-nique, la projection de diapositives présentant de rares photos d'archives de l'usine souterraine de Palotte clôturait comme à l'accoutumée cette journée riche en événements.

Le dimanche 22 septembre, le public était accueilli par Aviatroglo sur la base ULM, près de la piste d'aéromodélisme de Vincelles, pour une visite des vestiges du site industriel aéronautique dit « Centre V ». Les visites commentées de la centrale de montage à 10 h 30, 14 h 30 et 15 h 30 ont été très suivies, puisque plus de 80 personnes se sont présentées durant cette journée pour découvrir les éléments du chantier de construction et les vestiges de la centrale de montage, témoins du projet lancé en 1939. Ces visites furent pour l'association l'occasion de lier des contacts particulièrement intéressants, notamment avec la Maison de la Résistance du Morvan, et d'obtenir un éclairage professionnel sur certains aspects des techniques de construction. Des volontaires se sont également proposés pour aider l'association à continuer le défrichage et le nettoyage du site. Petit bémol pour ces journées bien remplies, la météo n'aura pas permis cette année de proposer aux visiteurs du dimanche un vol en ULM pour découvrir les installations du « Centre V » vues du ciel.

Les membres de l'association Aviatroglo tiennent à remercier Olivier Mialon et le Baron Jeannot du club ULM USLY toujours présents pour assurer le succès de ces journées, François Rolland de l'association « Libérateurs du Centre » qui anime le blockhaus par sa présence et son matériel, le Conseil Départemental pour l'intervention particulièrement efficace du CITD, l'équipe des services techniques de Cravant-Deux Rivières et les Filous futés de Frédéric Delacroix pour la logistique, Jean-Francois et Solange Silvan et l'atelier cuisine du Foyer Socio-Éducatif pour le buffet asiatique, Agathe et Corine de l'Office de Tourisme de Chablis, Cure, Yonne & Tonnerrois pour la gestion des inscriptions et des appels téléphoniques des visiteurs.

Les membres remercient aussi l'ensemble des personnes qui soutiennent les actions d'Aviatroglo par leurs contributions, leurs encouragements et leur présence durant ces journées dédiées à notre patrimoine.

Passionné d'histoire et d'aviation, n'hésitez pas à contacter l'association Aviatroglo !

Tél : 06 83 78 39 37



Moment de convivialité avec les randonneurs devant la centrale de montage

Noëlissimo

Décoration des rues

Comme chaque année, les rues de nos villages seront décorées début décembre par les bénévoles du Centre Communal d'Action sociale accompagnés des enfants du centre de loisirs "Les filous futés". Sapins et enluminures réjouiront petits et grands. Vous souhaitez nous offrir de l'aide contactez-nous à la mairie au 03.79.45.00.12 ou mairie-deuxrivieres@orange.fr (Sabrina Facon ou Michèle Bary).

Déambulation festive :

C'est dans les rues de nos villages que s'organisera notre spectacle 2024. Nos enfants préparent depuis fin septembre une déambulation festive qui s'organisera le samedi 14 Décembre de 14h30 à 15h30 à Cravant. Nos jeunes artistes précédés du Père Noël égaieront les rues de notre village de Cravant de chants, danses et magie de Noël. Une occasion unique de partager ces fêtes de fin d'année ENSEMBLE !

Rencontres de Noël (de 0 à 99 ans) :

Deux rencontres de Noël, destinées aux habitants de 0 à 99 ans seront organisées, à Cravant, sous la halle (place Jean-Pierre Franck) le samedi 14/12 de 14h30 à 16h30, ou à la mairie d'Accolay, le samedi 21/12 de 14h00 à 16h00. Venez partager avec nous un moment de convivialité : les bénévoles du CCAS vous offriront boissons chaudes et froides, merci d'apporter douceurs sucrées ou salées à partager si vous le désirez...

Noël des enfants (de 0 à 10 ans)

Nos enfants de 0 à 10 ans (maximum CM2) résidant sur la commune recevront cette année, un bon d'achat de 20 euros.

Rendez-vous chez jouéclub dès le 4 novembre et au plus tard le 4 décembre pour leur réserver un cadeau, que notre équipe de bénévoles aura le plaisir de leur remettre lors du Drive organisé à l'école de Cravant le samedi 14 Décembre de 14h30 à 17h00 (un rdv vous sera fixé par téléphone afin d'éviter des files d'attente inutiles).

Noël des aînés (68 ans et plus) :

Nos aînés (68 ans dans l'année) auront encore le choix cette année : Nos amis accolois pourront choisir entre un " colis terroir gourmand " ou le traditionnel repas à L'Hostellerie de La Fontaine, le dimanche 23 février 2025 à 12h00.

Les Cravantais pourront choisir eux aussi entre le " colis terroir gourmand " ou le traditionnel repas des aînés à la salle polyvalente de Cravant le dimanche 2 février 2025 à 12h00.

La distribution des colis s'organisera à Cravant le samedi 14/12 de 14h00 à 16h00 (sous la halle) et à Accolay le samedi 21/12 de 14h00 à 16h00 (à la mairie).

Inscriptions:

Vos enfants ont entre 0 et 10 ans (maximum CM2) ou vous avez 68 ans dans l'année (au plus tard le 31/12/2024), vous recevrez très prochainement un courrier nominatif avec un bulletin à nous retourner. N'oubliez-pas de nous le renvoyer !

Si vous n'avez rien reçu début novembre, n'hésitez pas à nous contacter la mairie au 03.79.45.00.12 (Sabrina Facon ou Michèle Bary).

Marché de Noël
Le 8 décembre 2024, à la
salle du Gué d'Arbaut



Joyeuses
fêtes !



Des nouvelles de Cravant

LA VIE DE LA COMMUNE

Formation CPI

Formation chef d'agrès tout engin



Le sergent GUEUX Wilfried a eu l'accord du maire, responsable du C.P.I de partir en formation au Centre de Formation Départemental du SDIS 89, pendant deux semaines pour devenir chef d'agrès tout engin et prétendre dans le futur au poste d'adjudant.

Le poste d'adjudant permettrait de commander des moyens et du personnel sur les missions de lutte contre les incendies, le sauvetage de personnes et la protection des biens et de l'environnement.

Plusieurs mises en situation au sein des différentes unités du SDIS 89, des Centres de Secours de Sens, Tonnerre, Joigny, Migennes, Avallon et Auxerre, ont été réalisées de manière à appréhender des interventions aussi bien en zone urbaines que rurales.

Après deux semaines de formation intense, Wilfried GUEUX a réussi !

Félicitations à lui.

Le chef De Corps Adjudant-chef GUEUX Bruno

L'amicale des Sapeurs-pompiers

Nous débuterons notre traditionnelle distribution des calendriers des pompiers de novembre à janvier.

Nous vous remercions par avance pour votre accueil.

Vous souhaitant une belle fin d'année.

Le Président de l'ASPC
Sergent GUEUX Wilfried



Bibliothèque de Cravant

Une nouvelle bibliothécaire (Elodie) remplace Anaëlle pendant 1 an à compter du 1er septembre.

Les horaires actuels de la bibliothèque sont les suivants : lundi - mardi de 15h30 à 18h / mercredi 10h-12h30 et 14h-18h / vendredi 10h-12h30 / samedi 10h-12h

La ludothèque est ouverte tous les mercredis de 17h à 18h (hors vacances scolaires) et tous les samedis de 11h à 12h

Des animations pour les enfants autour d'halloween sont proposées le mercredi pour les vacances de la Toussaint.

Un nouveau tournoi mario kart pour le début d'année prochaine se met en place, restez connectés..

A la bibliothèque mais en partenariat avec le FSE :

Le 12 octobre a eu lieu l'atelier de Muli sur le thème "Baby Artgile", grand succès avec 11 enfants et de bons retours des parents.

Un autre atelier est prévu le 30 novembre avec pour thème : l'art du chantier, 5€ par enfant, réservation obligatoire (places limitées) au 03.86.42.54.20 ou sur bfse.cravant@gmail.com



FSE

Les ateliers cuisine :

Le 5 octobre a eu lieu l'atelier cuisine sur les tourtes d'automne.

Le 23 novembre atelier cuisine "à toute vapeur!" à la salle de L'ESCALIER de 14h à 17h, 12€ par personne. Réservation au 03.86.42.54.20 ou sur bfse.cravant@gmail.com ou auprès de Jean-François (06.63.00.17.46)

Un stage de poterie de 4 séances est proposé par le FSE et Lato création tous les samedis de novembre à la salle de l'ESCALIER.

Une soirée jeux (ouverte à tous) est organisée au bar-brasserie O'Jouvence avec le FSE et la ludothèque le samedi 2 novembre, et une autre le 7 décembre.

Pour dîner sur place à 19h, réservation obligatoire auprès de Solange (06.62.88.45.55) ou de Jean-François (06.63.00.17.46) ou au bar o'jouvence (03.86.40.54.97)

Rendez-vous à 20h30 pour jouer (sans réservation)
(Une autre a également eu lieu le 5 octobre)

Cravant patrimoine

Bonjour à toutes et à tous,

Nous espérons sincèrement que, malgré une météo légèrement capricieuse, vous avez passé un excellent été !



Notre association a démarré la saison estivale par le grand nettoyage habituel de l'église de Cravant, avant son ouverture au public : balayage, dépoussiérage et cirage ont occupé une bonne douzaine de nos bénévoles afin d'effacer les traces de plusieurs mois de fermeture : résultat impressionnant, d'autant plus qu'après avoir réussi à « déverdir » l'une des chapelles au sol couvert de mousses, nous avons eu la chance de bénéficier de l'aide de deux groupes d'ados des « chantiers jeunes » de la commune ! Notre association et plus particulièrement Josette Baudot, notre « chef d'équipe église », tenons à remercier ces jeunes personnes qui, malgré la difficulté et la spécificité de la tâche, ont pu redonner un peu de blancheur aux dalles du déambulatoire ! Une fois ces remises en état effectuées, l'église était prête à ouvrir quotidiennement ses portes à partir du premier week-end de juillet pour sa huitième saison d'accueil et ce, jusqu'aux journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre.

En partenariat avec l'association « Un jour, une église », c'est également Josette Baudot, très au fait de l'histoire de cet édifice, qui en a assuré les deux visites guidées officielles avec talent et humour !

Cette année encore, nous avons dépassé les 1 000 visiteurs, venus de notre région, de nombreux autres coins de France et de pays étrangers divers et variés ! Tous ont apprécié la propreté de l'édifice, l'accueil chaleureux et compétent de l'équipe de bénévoles assurant les permanences ainsi que le fond musical classique discret que nous avons mis cet été afin de compléter l'atmosphère déjà très particulière de ce lieu magnifique.

Le fait d'avoir créé des fiches explicatives, posées sur des pupitres à chaque emplacement notable, a aussi contribué à une meilleure compréhension de ce monument chargé d'histoire.

Parallèlement à cette ouverture, nous avons proposé une exposition de photos (Françoise Hounsoume) montrant la richesse et la diversité de notre faune régionale : 474 photos d'oiseaux adultes et juvéniles, d'animaux, de papillons et autres insectes ont égayé les murs des trois salles de l'Escalier à partir du dernier week-end de juin jusqu'aux journées du Patrimoine. Cette exposition ouverte les vendredis, samedis et dimanches, a reçu près de 350 visiteurs venus en voisins ou en touristes de passage. Ce fut un réel plaisir de pouvoir rencontrer tous ces amoureux de la nature, photographes, artistes, et recueillir leurs avis et leur ressenti au cours de discussions passionnantes. Nous remercions plus particulièrement les habitants de Cravant, Cheuilly et Accolay pour leurs sympathiques visites et l'intérêt qu'ils ont montré pour ces instants de nature capturés au fil de ces dix dernières années.



Pour Cravant Patrimoine, ces périodes estivales successives sont de très belles opportunités d'échanges et de partages sur notre très riche patrimoine architectural, historique et environnemental.

Ces belles rencontres et ces passions communes pour notre village nous ont permis d'inscrire de nouveaux adhérents auxquels nous souhaitons une fois de plus la bienvenue !

Maintenant que l'église a refermé ses portes et que les photos de l'exposition ont été remises dans leurs classeurs, nous allons pouvoir entreprendre de nouveaux projets dont nous aurons le plaisir de vous parler dans un prochain numéro du Petit Journal !

Nous vous souhaitons un très bel automne, Prenez bien soin de vous !



Bonjour à tous. Nous voici déjà en automne après un été qui a semblé bien court en raison du manque de soleil.

La reprise de nos activités s'est faite en douceur le jeudi 5 septembre avec un goûter-loto pour nos seniors et la réouverture du vestiaire. Et maintenant l'association va tourner un peu au ralenti en raison des travaux dans la salle polyvalente.

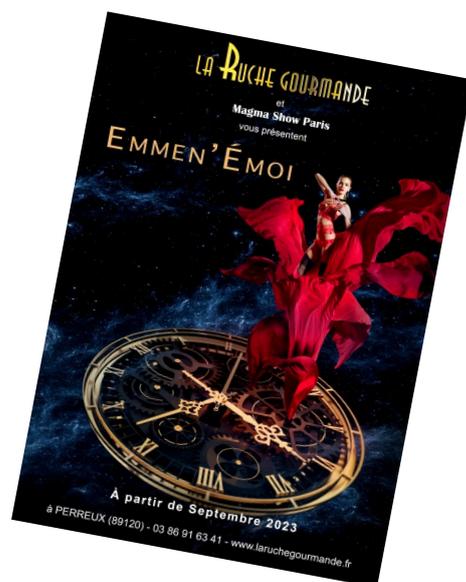
Cependant le vestiaire reste ouvert le temps des travaux aux jours et heures habituelles. Il suffit simplement de passer par la porte située à l'arrière de la salle en face le centre des Filous Futés.

Jours d'ouverture	Lundi 4 novembre)	
	Jeudi 21 novembre)	14 h 17 h
	Lundi 2 décembre)	
	Jeudi 19 décembre)	

Quand les travaux seront terminés nous reprendrons nos activités. Au programme grand loto, déstockage, gouters des seniors chaque 1^{er} jeudi du mois. Des affiches vous tiendront au courant.

Et puis une **sortie « cabaret » est prévue le dimanche 30 mars** Nous irons à la RUCHE GOURMANDE à PERREUX. **Le prix est fixé à 75 €.** L'association prend en charge le transport en autocar et une partie du repas. Vous trouverez prochainement des bulletins d'inscription dans votre boîte aux lettres mais vous pouvez déjà vous inscrire en téléphonant à Marie Theurel **06 62 84 19 23**, avant le **15 janvier 2025**.

Bonne fin d'année à toutes et tous.



Octobre Rose dans notre commune



L'objectif d'Octobre Rose est de sensibiliser les femmes et de les inviter à se faire dépister. Le dépistage permet de diminuer le nombre de décès causés par le cancer du sein car, chaque année, le cancer du sein tue 12 000 femmes en France.

Ce mois est dédié à la recherche et au dépistage du cancer du sein chez la femme. Cette année Deux Rivières a choisi de s'associer à cette cause nationale en décorant de rose la mairie, la place Jean-Pierre Franck et Accolay.

« Banda Tapage Diurne » de Chablis est venu apporter de la gaieté.

Merci aux 15 musiciens

Merci au public

Merci pour les dons récoltés dans les tirelires déposées chez les commerçants ou lors du concert.

Cet argent sera bien sûr reversé à la Ligue contre le Cancer.



Des nouvelles d'Accolay

LA VIE DE LA COMMUNE



Restauration des cabanes en pierre sèche sur Accolay

Lecteurs du « Petit Journal », savez vous que sur Accolay, depuis de nombreuses années, un petit groupe de personnes restaure les cabanes de merger (1), et ce petit texte se propose de vous faire connaître la genèse de cette restauration.

Accolay est un village dont le nom est cité en 512 après J.C et où la vigne a toujours été présente. Jusqu'au 17ème siècle, Accolay était clos de murs et chaque maison possédait une cave, ce qui signifie que chaque habitant possédait sa vigne. En 1850, sur les 927 hectares du finage d'Accolay, **420** étaient plantés en vigne.

Les vignes sont partout et pour se protéger des intempéries, chaque vigne possédait sa cabane. Les cabanes étaient de toutes formes et de toutes dimensions, mais toutes étaient bâties en pierre sèche, trouvée dans les mergers qui se sont constitués depuis des siècles hotte après hotte. Il faut aller sur place pour admirer la majesté de ces tas de pierres.

Dans les années 1950, la vigne avait déjà presque disparu et seuls les mergers émergeaient des champs et des friches sur les « coûtas ». C'étaient là, les terrains de jeux des enfants et les cabanes, encore nombreuses, servaient de poste de commandement, de repli, de cachette et souvent nous évoquions les « anciens » qui, il y avait encore peu d'années, y venaient pour y travailler la vigne. Puis l'agriculture s'est industrialisée, passant en quelques années de la traction à chevaux aux tracteurs de plus en plus puissants et le défrichage des terres a commencé pour les « aplanir » et aussi récupérer les pierres. Ce qui a entraîné la destruction des mergers. Des dizaines de cabanes ont ainsi disparu ou ont subi des dommages importants. Il faut avouer que pendant nos jeux guerriers dans les cabanes nous ne les ménagions guère et beaucoup ont perdu leur « chapeau ». Mais ces dégâts n'ont aucun point commun avec la destruction systématique par les engins de terrassement.

Grâce aux écrits de certains défenseurs de la nature, j'ai pris conscience qu'il fallait agir, d'abord en dialoguant avec les agriculteurs puis en établissant un inventaire des dernières cabanes afin de restaurer celles qui pouvaient être sauvées.

Des discussions se sont instaurées avec les agriculteurs pour les sensibiliser sur la disparition des mergers surtout ceux de changement de pente (2) .

L'inventaire des cabanes établi par Roger Gallois dans les années 1970/1980 a été actualisé et la restauration des cabanes a commencé dans les années 2000 avec 2 personnes.

Une dizaine de cabanes ont été retenues pour être restaurées. Celles dont la cellule intérieure était en bon état et possédant encore sa voûte en encorbellement complète, et celles situées dans un merger avec un cadre agréable pour les balades pédestres et d'un accès facile pour s'y rendre, mais surtout pour apporter les pierres nécessaires à leur restauration car les pierres de surface des mergers se sont délitées avec le temps et étaient de trop petite dimension.

En 2024, nous sommes à **16** restaurations terminées.

Conclusion

Le travail de restauration continue, le tout petit groupe du départ s'est étoffé au fil des années et lorsque le temps le permet les « bancalous » (*terme utilisé car l'âge moyen du groupe n'est plus avouable*) prennent les outils et partent entretenir les sentiers pour une bonne accessibilité des cabanes et d'éviter leur dégradation par des travaux de restauration.

Afin de permettre de visualiser ces cabanes, des sentiers seront balisés par des panneaux. Dernier point important, la construction d'une cabane dans le village est envisagée. D'une part pour l'image touristique du village, c'est notre patrimoine et surtout pour que chacun puisse découvrir de visu ce qu'est une cabane de merger et pour motiver de nouveaux adeptes à venir gonfler l'équipe.

Espérons que les jeunes générations, peu sensibles sur ce sujet actuellement, prendront conscience que ces cabanes et mergers font partie intégrantes d'un patrimoine qu'il faut absolument conserver.

(1) Les mergers sont des entassements de pierres déversées au fil des siècles par les hommes hotte après hotte. Ils représentent 10 à 15 siècles d'épierrement de vignes essentiellement.

Leurs utilités étaient très diverses :

- Sur le dessus des collines jusqu'au plateau, ils représentent des masses de cailloux sans grande orientation particulière;

- (2) A flanc de coteaux, ils sont situés le long des lignes de changement de pente, évitant ainsi le lessivage du sol par les eaux de ruissellement;

- Ils servaient également à restituer la nuit, la chaleur accumulée pendant la journée.





LA CABANE AU FOND DU JARDIN

Comme dit Laurent Gerra en parodiant la chanson de Francis Cabrel,
« J'y vais quand j'en ai besoin »,

Mais souvent quand j'en ai besoin il n'y a pas de cabane, ni dans le jardin, ni ailleurs, ni même de petit bosquet feuillu à l'horizon ET LA...PROBLEME.

Tout problème ayant une solution, et le 21ème siècle n'étant pas avare des solutions modernes faciles d'entretien, pratiques, hygiéniques, accessibles à tous, alors oublions l'angoisse de la cabane, du jardin, du petit bois feuillu (sauf en hiver) et découvrons les nouvelles installations de sanitaires automatiques acquises par notre commune.

Elles se situent :



A Accolay, vers la halte nautique, rue du Canal.

A Cravant, derrière la salle polyvalente

Il s'agit de toilettes auto nettoyantes, la cuvette est lavée, désinfectée et séchée dans sa totalité après chaque utilisation, ce qui permet au suivant de s'asseoir sur une lunette totalement propre en toute sécurité. Les produits de désinfection, le savon pour les mains, l'alimentation en papier se trouvent dans la partie maintenance du local située à gauche, et sont distribués automatiquement dans la partie toilettes.



Elles bénéficient également d'un sèche mains soufflant.

La mise en service se fera après que les derniers travaux de terrassement seront réalisés sur les deux sites.

Ensuite, reviendra à nous tous de prendre soin de ces installations pour qu'elles restent le plus longtemps possible en état pour le plus grand agrément de tous.





Recensement de la population 2025

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.**

Numéros utiles

Services administratifs

Maison France Services

Tél. 03 86 31 92 81

mfs.vermenton@3cvt.fr

Service gestion des déchets

Tél. 03 86 18 91 16

Service.dechet@3cvt.fr

Déchetterie Vermenton

Tél. 03 86 81 59 37

Scolaire et enfance

Centre de loisirs les Filous Futés

Tél. 03 86 42 36 72

filous.futes@wanadoo.fr

Collège Vermenton

Tél. 03 86 81 69 05

0890037g@ac-dijon.fr

Ecole Accolay

Tél. 03 86 81 58 75

Ecole Bazarnes

Tél. 03 86 42 28 57

Ecole Cravant

Tél. 03 86 42 23 83

En cas d'urgence

Samu 15

Police Secours 17

Pompiers 18

Maison de santé

13 route de Tonnerre

89270 Vermenton

Accueil.mdsvermenton@gmail.com

Tél. 03 86 81 09 66

Secrétariat médical

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30

et de 14H00 à 18H00

Tél. 03 86 81 09 66

Liste des praticiens

Dentiste orthodontiste parodontiste

Marie José NGUETTA Sur RDV

Tél. 03 86 53 10 39

cabinetdentairenguetta@gmail.com

Diététicienne Fabienne Creuzet

Tél. 06 46 50 27 06

Infirmières

Permanences du lundi et jeudi de 7H30 à 8H30

Tél. 03 86 81 09 69

Kinésithérapeutes

Jean-Paul Delannoy

Tél. 03 86 81 09 65

Aurore Michelot

Tél. 03 86 81 09 60

Ostéopathe

Marc Chassanis

Tél. 03 86 32 25 83

06 08 53 93 24

Pédicure

Marine Gaudy

Tél. 06 58 07 18 47

Psychologue

Lorrie Schwartz

Tél. 06 75 78 68 84

Sage-femme

Séverine Sureau

Tél. 06 81 10 91 83

Services médico-sociaux

ADMR (service des soins)

Tél. 03 86 81 61 50



CRAVANT EN FETE

Dimanche 8 Décembre 2024, une date à retenir pour venir flâner sur notre Marché de Noël, à la salle du Gué d'Arbaut, où divers artisans d'art, et de la gastronomie vous proposeront leurs produits pour faire un petit cadeau de Noël ou pour préparer les fêtes de fin d'année. Diverses animations, buvette et restauration sur place. Pour tout renseignement complémentaire, contacter Annick au **06.78.81.21.57**.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Mairie d'Accolay : mardi et jeudi de 14H à 16H30.

Mairie de Cravant : le lundi de 14H à 17H,
le mercredi de 9H à 12h et le jeudi de 9H à 12H.

Permanence sociale :

Le jeudi de 14H30 à 17H.

Par Sabrina Facon

Standard Cravant : 03 79 45 00 12

Permanence téléphonique :

Lundi de 14H à 17H

Mercredi et jeudi de 9H à 12 H

Standard d'Accolay : 03 86 81 56 87

Permanence Téléphonique :

Mardi et jeudi de 14H à 16H30

Courriel : mairie-deuxrivieres@orange.fr

Site Internet : www.deuxrivieres-yonne